

## BARÈME DES PRIX DE DÉTAIL AU 17 FÉVRIER 1953

Ce tarif annule et remplace tous les précédents

Les Prix ci-dessous s'entendent TOUTES TAXES COMPRISES, à l'exclusion de la taxe locale, pour matériel emballé sous carton, rendu franco port et emballage toute gare métropole.

### CYCLOMOTEURS

TYPE	DÉSIGNATION	PRIX
MBS-FO	44 cm <sup>3</sup> , 2 temps, monovitesse, transmission finale par chaîne, débrayage, éclairage code-phare par volant magnétique, béquille, pneus 600×50, frein tambour à l'AR.....	49.800
MBM-FE	Même présentation que ci-dessus avec en plus: Frein tambour à l'AV, fourche élastique, sonnette rotative.....	56.550
VEMAR-FO	49 cm <sup>3</sup> , 2 temps, monovitesse, transmission finale par chaîne, débrayage, éclairage par volant magnétique, béquille, pneus 600×50, frein tambour à l'AR.....	50.000
VEMAR-FE	Même présentation que ci-dessus avec en plus: fourche élastique	52.000

### VÉLOMOTEURS

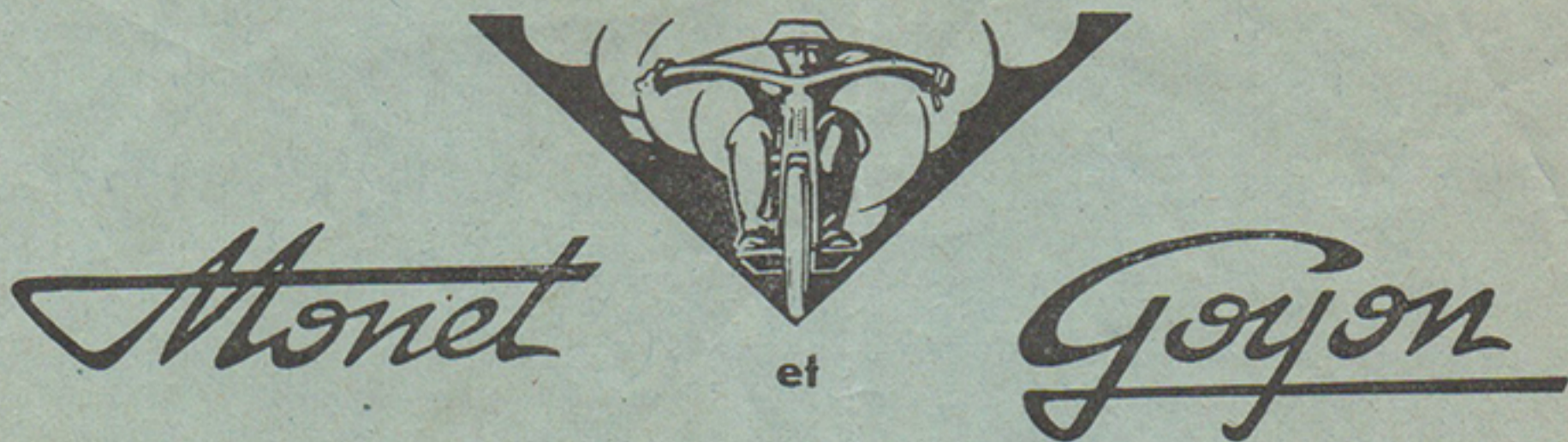
S3GD	3 vitesses à main, 100 cm <sup>3</sup> , 2 temps.....	79.500
S3GDS	3 vitesses au pied, 100 cm <sup>3</sup> , 2 temps.....	83.500
Supplément sur S3GD et S3GDS	pour correcteur breveté de J.-A. GRÉGOIRE (à l'avant)....	2.000
S6VU	<b>UTILITAIRE</b> , 3 vitesses, 125 cm <sup>3</sup> , 2 temps, sélecteur, fourche télescopique, pneus 25×3.....	98.500
S6V	<b>TOURISME LUXE</b> , 3 vitesses au pied, 125 cm <sup>3</sup> , 2 temps, fourche télescopique renforcée, suspension AR.....	120.000
S6V	Même présentation que ci-dessus, avec en plus le correcteur breveté de J.-A. Grégoire (à l'arrière).....	123.000
Suppléments sur S6V	1° pour batterie, avertisseur électrique, redresseur et volant magnétique ABG.....	9.500
	2° pour projecteur avec compteur incorporé.....	4.200
	3° pour volant magnétique ABG.....	2.900
S6VL	Même présentation que le S6V, mais en <b>GRAND LUXE</b> avec correcteur Grégoire, batterie, avertisseur électrique, redresseur, volant magnétique ABG, compteur incorporé, échappement Wilman, fourche télescopique renforcée.....	139.500
S4CC	<b>LUXE SPORT</b> , 125 cm <sup>3</sup> , bloc moteur culbuté, 4 vitesses, comporte les mêmes accessoires que le S6VL.....	179.000

### MOTOS

"Shooting Star" M2VT	<b>TOURISME</b> , 3 vitesses au pied, 200 cm <sup>3</sup> , 2 temps, fourche télescopique renforcée, projecteur avec compteur incorporé, équipement électrique fonctionnant avec volant magnétique, suspension AR avec correcteur GRÉGOIRE, présentation email.....	144.000
"Shooting Star" M2VD	<b>TOURISME LUXE</b> , 3 vitesses au pied, 200 cm <sup>3</sup> , 2 temps, fourche télescopique renforcée, projecteur avec compteur incorporé, équipement électrique fonctionnant avec dynamo et batterie ou volant magnétique et redresseur, avertisseur, suspension AR avec correcteur Grégoire....	165.000
"Sport Shooting Star" M2VS	<b>SPORT LUXE</b> , Caractéristiques similaires au modèle ci-dessus sauf: Cylindrée 232 cm <sup>3</sup> , boîte à 4 vitesses, silencieux forme tromblon, selle biplace.....	195.000

### TRIPORTEUR

TPMA5	250 cm <sup>3</sup> , 2 temps, 3 vitesses.....	160.000
-------	--	---------



INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

---

Société au Capital de 144.000.000 de Fr. — 44, Rue Rambuteau, MACON (France)  
Téléphone : 3.21 et 5.53 — Adresse Télégraphique : Monego-Mâcon  
C. C. P. Lyon 224-71 — Producteur Mâcon n° 82 — R. C. Mâcon 744  
**SUCCURSALE à PARIS (XVII<sup>e</sup>) 49, rue Desrenaudes, - Tél. : Wag. 45.86**

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**COMMANDES :** Bien spécifier les références exactes des catalogues (machines, numéro de série et équipement). Commander séparément les pièces détachées, avec numéro de pièces, référence de catalogue et machines d'affectation avec leur date de sortie.

Machines et pièces à réparer à expédier franco gare, munies d'une étiquette reproduisant nom, adresse et ordre du client. Les réparations importantes se font suivant devis accepté. Les frais de démontage et remontage sont toujours facturés même en cas de non-acceptation du devis ou de remplacement de pièces sous garantie.

**PRIX :** Nos prix peuvent être modifiés sans avis préalable, les machines étant toujours facturées aux prix en vigueur à la date de leur expédition.

Nos machines voyagent aux risques et périls du destinataire quand bien même l'expédition est faite franco de port.

Nos envois étant soigneusement vérifiés avant le départ, nous déclinons toute responsabilité au sujet des avaries ou manquants survenus en cours de route.

Les clients doivent donc vérifier la marchandise à sa réception et faire leurs réserves, s'il y a lieu, auprès des Compagnies de Transport. Toute réclamation doit nous être faite au plus tard dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises.

Nous nous réservons le droit d'apporter à nos modèles toutes modifications jugées utiles.

**GARANTIE :** Nos engins motorisés sont garantis 6 mois à dater du jour de la remise à l'utilisateur, contre tout vice de fabrication ou défaut de matière sans qu'il puisse jamais être réclamé d'indemnité pour une cause quelconque, soit pour l'immobilisation de la machine, soit même en raison des accidents de personnes ou de choses qui pourraient survenir.

Cette garantie est strictement limitée au remplacement de la pièce reconnue par nous défectueuse, rendue franco à nos Usines. Notre responsabilité est entièrement dérogée en cas de modification apportée à nos machines en dehors de nos ateliers, et nous nous réservons de décliner toute garantie chaque fois qu'il aura été fait usage de pièces non d'origine. Quant au matériel qui n'est pas de notre propre fabrication, la garantie est celle accordée par le fabricant.

**DELAIS :** Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement. Un retard de livraison ne peut donner lieu qu'à l'annulation de la commande et au remboursement pur et simple des arrhes versées. En aucun cas, un retard ne peut donner lieu à une indemnité.

De convention expresse, les Tribunaux de Mâcon sont seuls compétents en cas de contestation et même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie. Nos envois contre remboursement, la création et l'acceptation de valeurs n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Les agents sont seuls responsables vis-à-vis de leurs acheteurs de tous engagements pris par eux en dehors des conditions ci-dessus.